

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2026 à 19h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE,	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller.

Était absent :

Patrick WOLPUT                      conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire M. Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Jacques LECLAIR	directeur du service des incendies et des premiers répondants
Daniel RICHARD,	directeur des travaux publics

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, M. Jean-Marc Ménard, déclare la séance du conseil ouverte à 19h30.

### **1.1 Période de questions**

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions et répond aux interventions du public.

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### 045-03-2026 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2026;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

### 046-03-2026 **2.2 Adoption du procès-verbal**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 3 février 2026.

Adoptée à l'unanimité

047-03-2026 **2.3 Adoption des comptes et des salaires**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	<b>Montant</b>	<b>No déboursé</b>
<b>Comptes payés</b>	392.49 \$	202500606
	66 640,77 \$	202600048 à 202600081
<b>Comptes à payer</b>	6 797,82 \$	202600082 à 202600088
<b>Salaires payés</b>	22 970,76 \$	202600045 à 202600099

Adoptée à l'unanimité

048-02-2026 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte les listes de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2026 telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

**2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires pour le mois de février 2026 aux membres du conseil.

## **2.6 Compte rendu du maire sur les activités de la MRC d'Acton**

M. Jean-Marc Ménard fait un compte rendu concernant des activités de la MRC d'Acton.

## 049-03-2026 **2.7 Défi cycliste Desjardins – Fondation Santé Daigneault-Gauthier**

Attendu que la 17<sup>e</sup> édition du défi cycliste Desjardins des Caisses populaires de la MRC d'Acton au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton se tiendra le dimanche 7 juin 2026 de 8h30 à 14h au Parc Donald-Martin et que tous les cyclistes parcourront toutes les municipalités de la MRC d'Acton dont une partie de notre territoire;

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier sollicite un don de 250 \$ en support à cette activité qui constitue sa principale source de fonds annuelle lui permettant ainsi de poursuivre sa mission au profit de la population de la MRC d'Acton;

Attendu que le comité du Défi cycliste Desjardins souhaite obtenir un droit de passage sur les routes de notre municipalité, sous forme de résolution afin d'emprunter la route 116 Est, la route du Village, le 1<sup>er</sup> Rang Ouest, le chemin Béthanie et la Route 222;

Attendu que le Défi a également besoin du service d'incendie pour la sécurité des cyclistes aux intersections dangereuses;

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde le droit de passage sur les routes de notre municipalité.

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise son service incendie à assurer la sécurité des cyclistes aux intersections dangereuses.

Que la Municipalité de Sainte-Christine offre un don au montant de 250 \$ à la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton dans le cadre de son défi cycliste.

Adoptée à l'unanimité

## **2.8 Vente pour taxes 2026**

L'ensemble des propriétés initialement identifiées comme susceptibles d'être mises en vente pour taxes ont régularisé leur situation avant la finalisation du dossier. En conséquence, aucune propriété ne sera inscrite à la vente pour taxes pour l'année 2026.

## 050-03-2026 **2.9 Mandat à Maude Baillargeon Landry – Autorisation de communications et de suivis dans le cadre du dossier no 22 768**

Attendu qu' il a lieu de confier un mandat à la greffière adjointe par intérim afin d'aider la directrice générale dans le dossier no 22 768;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate Mme Maude Baillargeon Landry, greffière adjointe par intérim, à agir comme personne désignée pour assurer les communications avec la firme DHC Avocats ainsi que pour toute autre action requise dans le cadre du dossier no 22 768.

Que Mme Maude Baillargeon Landry soit autorisée à transmettre et recevoir toute correspondance ou documentation pertinente auprès de l'avocat ainsi qu'à tout fournisseur ou autre ressource impliquée dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies et des premiers répondants**

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair fait compte rendu concernant les activités effectuées par le service des incendies et des premiers répondants.

#### **051-03-2026 3.2 Achat d'une génératrice – Centre d'hébergement d'urgence**

Attendu que la Municipalité doit assurer la mise en place et le maintien des ressources essentielles permettant d'activer un centre d'hébergement d'urgence conformément aux exigences de la sécurité civile;

Attendu que lors d'un sinistre majeur ou d'une interruption prolongée de courant, une génératrice de capacité suffisante est nécessaire afin d'alimenter les installations requises du centre d'hébergement;

Attendu que la Municipalité a demandé différents prix à différents fournisseurs;

Attendu que les travaux connexes sont non inclus (dalle de béton, branchements électriques, plein de carburant, etc.);

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'acquisition auprès de Groupe Maska inc. de la génératrice HIPOWER HSG65M6 60 kW 347/600 V, incluant l'abri insonorisé, le réservoir double parois, le contrôleur Deep Sea et l'ensemble des éléments décrits à la soumission no 548565 au coût de 45 202,65 \$, taxes en sus.

Que les sommes nécessaires au projet d'installation de l'acquisition et de l'installation de la génératrice soient prises à même le fond du Programme de la TECQ 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité

#### **4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

##### **4.1 Compte rendu du directeur des travaux publics**

Monsieur Daniel Richard, directeur des travaux publics, fait un compte rendu concernant les activités du département de la voirie.

##### 052-03-2026 **4.2 Tournée des chemins 2025 (priorités 2026)**

Attendu qu' une tournée des chemins a été effectuée le 21 octobre 2025 afin d'évaluer les travaux à exécuter au cours de l'année 2026;

Attendu qu' il y a lieu d'autoriser le directeur des travaux publics, M. Daniel Richard, à faire réaliser les travaux décidés dans le cadre de la tournée des chemins;

Attendu que les sommes versées au fonds local des carrières et sablières doivent être utilisées à la réfection ou à l'entretien des voies publiques municipales par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable ou à des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances;

Attendu que tous les chemins visés par les travaux à effectuer par la tournée des chemins sont susceptibles d'être utilisés par la circulation provenant des carrières et sablières;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le directeur des travaux publics soit autorisé à réaliser les travaux identifiés lors de la tournée des chemins 2025, lesquels sont considérés comme des priorités pour l'année 2026.

Qu'un montant de 20 475 \$ destiné aux travaux de rechargement prioritaire du chemin Derome, sur une distance d'environ 600 mètres, provienne du Fonds sur les carrières et sablières.

Que la somme de 31 565 \$ nécessaire aux travaux d'entretien et de réparation, incluant l'enrochement et les travaux de fossés, soit prélevée du Fonds sur les carrières et sablières.

Que les travaux de rechargement prévus sur le chemin Witty, sur une distance d'environ 500 mètres et pour un montant approximatif de 16 380 \$, soient financés par le Fonds sur les carrières et sablières.

Que le matériel servant pour le rechargement des chemins soit pris à la Carrière de Roxton appartenant à Excavation St-Césaire Inc.

Adoptée à l'unanimité

## 5. HYGIÈNE DU MILIEU

### 5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Le conseiller, M. Simon Dufault, fait un compte rendu de la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains à laquelle il a assisté.

## 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### 6.1 Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale

M. Jean-Marc Ménard fait compte rendu concernant les activités du Levier Alimentaire de Ste-Christine.

Aucun compte rendu n'est fait concernant les activités du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale.

### 053-03-2026 6.2 Demande de collaboration pour un projet de recherche concernant les maladies transmises par les tiques

Attendu que l'incidence des maladies transmises par les tiques, incluant notamment la maladie de Lyme et l'anaplasmose, est en augmentation au Québec, particulièrement en Estrie et en Montérégie;

Attendu que les citoyens résidant à proximité de zones boisées sont plus susceptibles d'être exposés à ces maladies;

Attendu que l'équipe de recherche ayant communiqué avec la Municipalité mène un projet visant à évaluer l'efficacité de stratégies de prévention intégrées auprès des ménages situés dans les secteurs à risque de l'Estrie et de la Montérégie;

Attendu que ce projet de recherche nécessite le recrutement d'environ 210 ménages et qu'une collaboration des municipalités concernées est sollicitée afin de diffuser l'invitation aux citoyens;

Attendu que cette initiative vise à favoriser la prévention, l'adoption de comportements sécuritaires et la réduction des risques liés aux piqûres de tiques, contribuant ainsi à la santé et à la sécurité de la population;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appuie la démarche de l'équipe de recherche portant sur les maladies transmises par les tiques.

Que le conseil municipal autorise la diffusion de l'information fournie par l'équipe de recherche par publipostage, sur la page Facebook officielle de la Municipalité, ainsi que sur le site Internet municipal, afin d'inviter les citoyens à participer au projet.

Que la direction générale soit autorisée à procéder à la mise en ligne, à la publication et à l'envoi du matériel informatif transmis par l'équipe de recherche.

Adoptée à l'unanimité

## **7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### 054-03-2026 7.1 **Adoption –Règlement no 407-2026 sur l'occupation et l'entretien de bâtiments de la Municipalité de Sainte-Christine**

Attendu les pouvoirs conférés aux municipalités en matière d'occupation et d'entretien des bâtiments par les articles 145.41 à 145.41.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

Attendu que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (PL 69) est entrée en vigueur le 1er avril 2021;

Attendu qu' en vertu du PL 69, la MRC d'Acton doit adopter, avant le 1er avril 2026, un inventaire des immeubles présentant une valeur patrimoniale sur son territoire;

Attendu qu' en vertu de la LAU, toute municipalité locale est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments applicable aux immeubles inventoriés par la MRC;

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 20 janvier 2026 par M. Gilbert Grenier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le Règlement intitulé : « *Règlement no 407-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité de Sainte-Christine* ».

Adoptée à l'unanimité

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Compte rendu du comité des loisirs, du soccer mineur et de la bibliothèque**

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

M. Gilbert Grenier ne fait aucun compte rendu concernant les activités de la bibliothèque puisqu'il n'y a pas eu de rencontre tenue.

055-03-2026 **8.2 Autorisation de vente de garage sans permis**

Attendu qu' une demande est parvenue afin que le conseil municipal autorise une fin de semaine de vente de garage sans permis;

Attendu que les dates les plus appropriées, compte tenu de la période de déménagement la plus achalandée et des besoins liés à l'organisation de l'événement, incluant la préparation des documents requis et le délai d'inscription des participants, sont les 4 et 5 juillet 2026, avec report à la fin de semaine suivante en cas de pluie;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la tenue d'une fin de semaine de vente de garage sans permis les 4 et 5 juillet 2026, remis à la fin de semaine suivante en cas de pluie.

Que les participants qui tiennent la vente de garage sur leur propriété respectent les normes d'affiche tel que stipulé au paragraphe 2) de l'article 139 du Règlement général G-100.1:

*« 2) Pour la durée de la vente seulement, le détenteur d'un tel permis peut installer sur sa propriété une affiche d'au plus un demi-mètre carré (0,5 m<sup>2</sup>) ainsi que deux (2) affiches directionnelles sur des propriétés avoisinantes, avec l'autorisation des propriétaires concernés, d'au plus un demi-mètre carré (0,5 m<sup>2</sup>) chacune; »*

Que le conseil municipal autorise la Fabrique de Sainte-Christine à prendre part à cette initiative en mettant à la disposition des participants un emplacement pour l'une ou l'autre des journées.

Que le conseil municipal autorise l'envoi d'informations concernant l'événement par publipostage.

Adoptée à l'unanimité

056-03-2026 **8.3 Offre de services 2027 à 2029 – Royal Pyrotechnie**

Attendu que le Comité des Loisirs de Ste-Christine organise chaque année la Fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste;

Attendu que la Municipalité assume habituellement les coûts liés aux feux d'artifice dans le cadre de cet événement;

Attendu que la Municipalité a sollicité une offre de services auprès de Royal Pyrotechnique pour les années 2027, 2028 et 2029;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise une dépense de 6 000 \$ plus taxes pour l'année 2027, de 6 250 \$ plus taxes pour l'année 2028 et de 6 500 \$ plus taxes pour l'année 2029, pour la fourniture des feux d'artifice par Royal Pyrotechnie.

Que le conseil municipal autorise Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente d'une durée de trois ans relative aux feux d'artifice avec Royal Pyrotechnie.

Adoptée à l'unanimité

## **9. CORRESPONDANCE**

Aucune discussion n'a lieu à ce point.

## **10. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune discussion n'a lieu à ce point.

## **11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

## **057-03-2026 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h06.

Adoptée à l'unanimité

*Je, Jean-Marc Ménard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Heidi Bédard,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

Jean-Marc Ménard,  
Maire